

## Communiqué de presse

Paris, le 15 novembre 2019

### **La Métropole du Grand Paris signe avec la Banque des Territoires le 1<sup>er</sup> Aqua Prêt GEMAPI de France**

**Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Eric LOMBARD, Directeur général de la Caisse des Dépôts, et Marianne LOURADOUR, Directrice régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires, ont signé le 14 novembre 2019, un Aqua Prêt de 54 millions d'euros dans le cadre de la compétence métropolitaine dédiée à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en présence de Marc ABADIE, Président de CDC Biodiversité. La Métropole est aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> collectivité en France à contractualiser un Aqua Prêt GEMAPI avec la Banque des Territoires.**

L'Aqua Prêt GEMAPI souscrit par la Métropole du Grand Paris va permettre de mobiliser des financements pour lutter contre les risques d'inondation sur son périmètre (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine ainsi que 7 communes appartenant au Val d'Oise et à l'Essonne).

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations relèvent de la compétence de la Métropole du Grand Paris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à ce titre, Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés, en est le Vice-président délégué. La Métropole se voit ainsi conférer un rôle stratégique puisqu'une partie de son périmètre est classée à risque important d'inondation comme l'illustrent malheureusement les épisodes de crues de juin 2016 et de janvier – février 2018.

Les investissements programmés par la Métropole s'inscrivent dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne. En effet, la survenance d'une crue importante du type centennale sur les bassins de la Seine et de la Marne aurait des conséquences considérables sur l'économie métropolitaine, l'estimation du coût d'une crue centennale se situerait entre 3 et 30 milliards d'euros selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

L'Aqua Prêt GEMAPI octroyé par la Banque des Territoires à la Métropole, d'un montant de 54 millions d'euros (34 millions d'euros en 2019 et 20 millions d'euros en 2020) avec une durée d'amortissement de 60 ans, participe à un programme global d'investissements de la Métropole de 108 millions d'euros sur la période 2019-2023. Ce financement permettra notamment à la Métropole du Grand Paris d'engager rapidement avec ses partenaires le lancement des travaux sur différents projets dont notamment :

- ⇒ La renaturation de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges ;
- ⇒ La restauration du Vallon de Sausset ;
- ⇒ La réouverture et la renaturation de la Bièvre ;
- ⇒ L'étude de la restauration du ru de Marivel ;
- ⇒ Le financement du casier-pilote de la Bassée dont la Métropole est le principal financeur après l'Etat ;
- ⇒ Les travaux et l'entretien des 100 km de digues et murettes situés dans le périmètre de la Métropole (par exemple à Gournay-sur-Marne).

Pour Patrick OLLIER : « *La Métropole du Grand Paris, assemblée des Maires, a pris à bras le corps l'exercice de sa compétence GEMAPI au cœur du bassin versant de la Seine. Il s'agit d'une politique globale permettant à la fois de lutter contre les inondations mais aussi de gérer localement les cours d'eaux et maîtriser le ruissellement en favorisant notamment la désimperméabilisation des sols. La signature de cet Aqua Prêt avec la Banque des Territoires témoigne de la confiance que nous avons nouée avec la Caisse des Dépôts, partenaire historique depuis la création de la Métropole en 2016.* »

Avec l'offre Aqua Prêt, la Banque des Territoires propose au secteur public local une enveloppe nationale de 2 milliards d'euros en faveur de territoires plus durables. Ces prêts d'une durée exceptionnelle pouvant aller

jusqu'à 60 ans, permettent de financer notamment des opérations de toutes tailles améliorant la production et la distribution d'eau potable (collecte et assainissement des eaux usées, recueil des eaux pluviales) et la prévention et la lutte contre les inondations.

Pour Eric LOMBARD, Directeur général de la Caisse des Dépôts : « *La Banque des Territoires accompagne la réalisation de toutes les infrastructures du quotidien des Français. Les ouvrages de lutte contre les inondations et les réseaux d'eau sont des enjeux d'intérêt général forts pour notre pays. Compte tenu de l'ancienneté de ces installations et à l'heure du changement climatique, il était important pour nous de proposer de nouvelles offres. Il s'agit du premier Aqua Prêt dédié à la lutte contre les inondations que nous signons avec une collectivité* ».

Pour Marianne LOURADOUR, Directrice régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires : « *En signant cet Aqua Prêt, significatif en montant et nouveau sous sa forme puisqu'il s'agit du premier prêt GEMAPI, la Banque des Territoires signe une nouvelle page de son partenariat avec la Métropole* ».

### **À propos de la Métropole du Grand Paris**

La Métropole du Grand Paris (MGP) est une intercommunalité, dense et urbaine, qui regroupe la ville de Paris, 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes au service des 7,2 millions d'habitants métropolitains :

- Développement et aménagement économique, social et culturel,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie,
- Aménagement de l'espace métropolitain,
- Politique locale de l'habitat,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr) | @GrandParisMGP

### **A propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

***Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.***

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) | @BanqueDesTerr

### **Contacts presse :**

#### **Métropole du Grand Paris**

Maria Breidy - [maria.breidy@metropolegrandparis.fr](mailto:maria.breidy@metropolegrandparis.fr) - 01 82 28 78 00

#### **Banque des Territoires Ile-de-France – Groupe Caisse des Dépôts**

Justine Rablat – [justine.rablat@caissedesdepots.fr](mailto:justine.rablat@caissedesdepots.fr) - 01 49 55 69 18 / 06 33 16 30 44

@BdT\_IDF